

COMMUNE DE CHAMBEON

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUILLET 2020

Étaient présents : M. MATHIEU Patrick, M. TROTTET Jérémie, M. MAYERE Philippe, Mme MARCEL Madeleine, Mme SINTES Marie-Christine, Mme FORISSIER Marilyne, Mme CHATTON Gwendoline, Mme DAVIN Julie, Mme VILLARD Sylvie, M. GAGLIOLO Philippe, M. NOGARA Yann, M. GOUTTEFARDE Damien, Mme LOURDIN Vanessa, M. TROTTET Maxime et Mme MATHIEU Nicole.

En début de séance Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour deux délibérations. Elles concernent la désignation des représentants du Conseil Municipal à la Commission locale d'Evaluation des Charges Transférées de la communauté de communes de Forez-Est (CLECT) (D9-2020-07-22) et, la proposition de commissaire, contribuables de la commune pour la constitution de la Commission Intercommunale des Impôts Directs de la Communauté de Communes de Forez-Est (CIID) (D10-2020-07-22)

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3/07/2020.

Le compte-rendu de la séance du 3/07/2020 est adopté à l'unanimité.

DELEGATIONS DE SIGNATURES

M. Trottet Jérémie, 1^{er} Adjoint, reçoit délégation de signature pour tout document administratif et comptable de la commune et de ses services. M. MAYERE Philippe , 2^{ème} Adjoint, Mme MARCEL Madeleine, 3^{ème} Adjointe et Mme SINTES Marie-Christine , 4^{ème} adjointe reçoivent délégation de signature pour tout document des services techniques (A24-2020-07-22)

INDEMNITES DE FONCTION BRUTES MENSUELLES MAIRE ET ADJOINTS A COMPTEUR DU 4 JUILLET 2020

Vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal en date du 3 juillet 2020 constatant l'élection du maire et de quatre adjoints au maire, **Le conseil municipal décide, à l'unanimité :** de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Maire au taux de : 40.3 % de l'indice et de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'Adjoint au Maire au taux de : 10.7% de l'indice 1027. (D1-2020-07-22)

DESIGNATION DES DELEGUES DES DIVERSES COMMISSIONS COMMUNALES ET DES REFERENTS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil municipal procède à l'organisation des différentes commissions :

Commission Urbanisme - Commission finances - Commission révision liste électorale – Commission Petite Enfance, Enfance, Jeunesse - Commission Communication – Commission Voirie, Assainissement - Commission Bâtiments - Commission Cimetière – Commission associations -Commission Fleurissement et Embellissement - Commission sport et loisirs- commission commerce.

Il est également décidé de nommer un référent pour chaque association de la commune. (D2-2020-07-22)

DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de désigner un correspondant défense dont le rôle est essentiel dans la sensibilisation de nos concitoyens aux questions de défense. (D3-2020-07-22)

DESIGNATION DES DELEGUES A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu les dispositions de l'article 22 -I 4^o du code des marchés publics, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3.500 habitants doit comporter, en plus du Maire, président de droit, trois membres titulaires et trois membres suppléants élus au sein du conseil municipal, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le Conseil Municipal décide de procéder, à l'unanimité, l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres à caractère permanent.(D4-2020-07-22)

DESIGNATION DES DELEGUES DE L'OFFICE DE TOURISME

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité d'élire 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour représenter la commune de Chambéon au sein de l'office de tourisme.

(D5-2020-07-22)

DESIGNATION DES DELEGUES DU SIEL

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité d'élire 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour représenter la commune de Chambéon au sein du Syndicat Intercommunal d'Energies du Département de la Loire. **(D6-2020-07-22)**

DESIGNATION DES DELEGUES DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU LIGNON, DE L'ANZON ET DU VIZEZY

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité d'élire 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour représenter la commune de Chambéon au sein du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lignon, de l'Anzon et du Vizézy. **(D7-2020-07-22)**

DESIGNATION DES DELEGUES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU FOREZ

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité d'élire 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour représenter la commune de Chambéon au sein du Syndicat Intercommunal du Forez.

(D8-2020-07-22)

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES DE A COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FOREZ-EST (CLECT)

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité d'élire 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour représenter la commune de Chambéon au sein de la CLECT **(D9-2020-07-22)**

PROPOSITION DE COMMISSAIRES CONTRIBUABLES DE LA COMMUNE POUR LA CONSTITUTION DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE DE FOREZ-EST (CIID)

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité d'élire 1 commissaire titulaire et 1 commissaire suppléant pour représenter la commune de Chambéon au sein de la CIID de la CCFE.

(D10-2020-07-22)

Aucune autre question n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **23h30**.

10 délibérations prises lors de ce conseil municipal.

Prochain conseil municipal le mercredi 2 Septembre 2020 à 20h.

M. MATHIEU Patrick, Maire de Chambéon.

